

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/63

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 00

Procurations : 07

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Meilhac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 septembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme BELAIR Florence), M. RICHIGNAC Guillaume (procuration de Mme Eliane JACQUEMENT), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie (procuration de M. ESCOUBEYROU Pascal), M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard, M DOGNON Jean-Bernard,

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BONNAT Christian, Mme BELAIR Florence, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, M. MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. CUIILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme LACOTE Bernadette

Objet : Programme d'accompagnement sur mesure de L'incubateur des Territoires de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Exposé :

Le Président explique que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) développe un programme nommé « Incubateur des Territoires ». Ce dispositif a vocation à :

- faciliter la gestion des services publics,
- rendre le numérique accessible au plus grand nombre.

Il consiste en l'accompagnement de collectivités de petites tailles pour :

- identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus a l'opportunité de s'inscrire dans ce programme d'accompagnement.

Ainsi, l'ANCT va mettre à disposition de la communauté de communes un accompagnement sur 5 jours répartis sur 3 mois se traduisant par :

- la mise à disposition du professionnel du numérique au sein de chaque collectivité,
- la réalisation des entretiens, ateliers et rendez-vous réalisés,
- la documentation de l'accompagnement construite en lien étroit avec la collectivité territoriale,
- la coordination et le suivi de l'accompagnement par l'équipe de L'incubateur des Territoires.

La Communauté de communes s'engage, en contrepartie, à accompagner le dispositif d'un point de vue opérationnel et organisationnel via notamment la mobilisation de son chargé de communication.

Le programme sera d'un coût total de 5 550€, financé intégralement par l'ANCT et donc conduit par la Communauté de communes.

Ces modalités sont reprises dans la convention de partenariat entre la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et L'incubateur des Territoires ANCT.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'intégration de la communauté de communes dans le dispositif d'accompagnement de l'Incubateur des Territoires de l'ANCT conformément aux modalités exposées par le Président,
- **Approuve** la convention de partenariat annexée à la présente délibération,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 07 octobre 2025.
Le Président,
Emmanuel DEXET

